



Primes « Coup de Pouce » et travaux à 1€

Communiqué de presse

Communication 1^{er} trimestre 2019

Plan Climat – Le Comminges s’engage... et vous ?

Depuis le début de l’année, de nombreuses annonces gouvernementales et offres de travaux pour 1€ émergent et sèment le trouble dans la compréhension des dispositifs d’aides financières à la rénovation. Pas de panique, l’Espace INFO-ÉNERGIE est là pour vous éclairer !

La « prime coup de pouce » est une prime forfaitaire, disponible pour la réalisation de travaux d’isolation ou lors du remplacement d’un ancien système de chauffage (gaz, fioul ou charbon) par une énergie renouvelable. Elle est sans condition de revenu et varie de 2500 à 4000 € pour l’installation d’une énergie renouvelable !

Il s’agit d’un dispositif instauré par l’État pour la période 2018-2020, sur la base du dispositif des Certificats d’Économie d’Énergie (CEE) qui oblige les vendeurs d’énergie à réaliser des économies d’énergie.

Des entreprises se sont donc emparées de ce dispositif pour vous proposer des travaux d’isolation et/ou de remplacement de système de chauffage pour 1€, le reste à charge des travaux étant financés par les Certificats d’Économie d’Énergie Coup de Pouce.

Mais attention, pour les raisons suivantes, nous vous invitons à bien étudier ces offres avant de vous engager :

- les offres sont « standardisées », vous n’avez donc pas le choix sur le type d’isolant utilisé ou le type de matériel installé, ni sur leurs performances,
- certaines offres masquent des aides financières que les particuliers peuvent percevoir par ailleurs : ANAH Agilité, prime coup de pouce, crédit d’impôt
- le slogan « travaux à 1€ » est parfois utilisé comme simple élément marketing, soyez vigilants. Par exemple, certaines offres tiennent compte des économies d’énergie supposées après la réalisation des travaux, ce qui implique un reste à charge à payer.
- Par ailleurs, en se précipitant sur ce type d’offres, il est parfois possible de passer à côté d’un gisement d’économie d’énergie important ! C’est pourquoi nous vous conseillons de « temporiser » et de prendre contact avec votre Conseiller INFO-ÉNERGIE au 06 40 33 27 78 pour :
 - Envisager l’ensemble des travaux de rénovation énergétique à effectuer pour maximiser les économies d’énergie
 - Estimer le coût de ces travaux
 - Évaluer l’ensemble des dispositifs d’aides financières disponibles pour votre projet

Pour en savoir plus et discuter de votre projet :

Renseignements auprès de l’Espace Info Energie du Pays Comminges Pyrénées au 06 40 33 27 78 ou infoenergie@commingespynes.fr

Opération soutenue par :



PROJET COFINANCÉ PAR LE FOND EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES